

Entre les soussignés : _____

Appelé ci-après le loueur,

et

Appelé ci-après le locataire,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1 – Nature et date d’effet du contrat :

Le loueur met à disposition du locataire, le matériel suivant :

Healy..... numéro de série : 01:01:01:

à titre onéreux, à compter du :

2- Etat du matériel :

Lors de la remise du matériel et lors de sa restitution, un procès-verbal de l’état du matériel sera établi entre le locataire et le loueur.

Le matériel devra être restitué dans le même état que lors de la mise à disposition au locataire. Toutes les détériorations sur le matériel constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire.

3- Prix de la location & règlement :

Les parties s’entendent sur un prix de location de € par jour.

Ce montant est réglé par avance, lors de la signature du contrat.

Un chèque de caution correspondant à la valeur du matériel, est laissé lors de la signature du contrat.

Le locataire aura pris la précaution d’assurer le matériel qu’il dont il prend la responsabilité.

Le locataire

Signature précédé de la mention

“Bon pour accord”

Le loueur

Signature précédé de la mention

“Bon pour accord”